

Communiqué de presse

## Microsoft et Lebara rejoignent l'AFA

**Mircrosoft France et Lebara France rejoignent Orange, SFR, Bouygues Télécom, Numéricâble, Google France, Aricia, Azuria, Mana et Can'L au sein de l'Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet**

**Paris, le 24 octobre 2012 :** L'Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (AFA) accueille le leader mondial du logiciel et fournisseur de services en ligne, Microsoft et l'opérateur mobile international, Lebara. Ils respectent ainsi leur obligation légale de mettre à disposition de leurs utilisateurs un dispositif de signalement de contenus odieux. L'AFA compte désormais 11 membres actifs.

### Une déontologie propre à la profession

En adhérant à l'AFA, Microsoft et Lebara s'engagent à respecter la déontologie mise en place par la profession depuis la création de l'association en 1997. Ils soutiennent notamment les principes contenus dans la Charte dite « charte contre les contenus odieux » du 14 juin 2004, qui définit les contributions des intermédiaires techniques en matière de lutte contre les contenus en ligne attentatoires à la dignité humaine<sup>1</sup>. Etre membre de l'AFA leur permet également de faire entendre leur voix lors des débats qui structurent l'industrie en matière de cybercriminalité et de protection de l'enfance, tant au niveau national qu'international.

### Les membres de l'AFA : des intermédiaires techniques responsables

Les Fournisseurs d'Accès Internet et hébergeurs ont l'obligation légale<sup>2</sup> de mettre en place un dispositif facilement accessible et visible permettant à toute personne de porter à leur connaissance les contenus illicites mentionnés à l'article 6 I 7 alinéa 3 de la LCEN. Via l'AFA, Microsoft, hébergeur de contenus et Lebara, Fournisseur d'Accès Internet Mobile, peuvent ainsi remplir leur obligation légale en renvoyant leurs utilisateurs vers le service de signalement [Point de Contact](#), créé par les membres de l'association dès 1998, et dont le champ de compétence<sup>3</sup> englobe les infractions visées par la loi.

Les hébergeurs doivent également, dès qu'ils ont connaissance d'un contenu illicite stocké sur leurs serveurs, le retirer promptement ou en rendre l'accès impossible<sup>4</sup>. Les analystes de contenus du Point de Contact notifieront donc à Microsoft France tout contenu illicite hébergé sur ses serveurs afin qu'il soit supprimé, tout en le transmettant en parallèle à la police compétente en la matière, l'OCLCTIC<sup>5</sup>.

### Les objectifs 2013 de l'AFA

Les missions de l'AFA sont multiples. L'association doit notamment :

- **promouvoir** entre les Fournisseurs d'Accès et de Services Internet membres de l'association, une organisation commune appréhendant les enjeux et les conséquences du développement d'Internet, notamment d'un point de vue économique, culturel et social ;
- **développer** la formation et l'information des consommateurs et des professionnels, concernant l'accès à des services en ligne ou au réseau Internet, et notamment sur l'existence du Point de Contact de l'AFA leur permettant par une procédure claire,

<sup>1</sup> [http://www.afa-france.com/charte\\_contenusodieux.html](http://www.afa-france.com/charte_contenusodieux.html).

<sup>2</sup> Article 6 I 7 alinéa 4 de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN).

<sup>3</sup> Pornographie infantine, haine raciale, contenus choquants accessibles aux mineurs, incitation à la violence contre les personnes, apologie de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, contestation de crimes contre l'humanité, provocation au terrorisme, provocation au suicide.

<sup>4</sup> Article 6 I 2 de la LCEN.

<sup>5</sup> Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication.

- facilement accessible et compréhensible de signaler tout contenu odieux rencontré sur Internet ;
- **participer** à la coopération internationale et la développer, notamment au sein du réseau Inhope ;
  - **engager**, avec les pouvoirs publics et les autres organismes intéressés, une concertation et une collaboration sur les questions d'intérêt public dans le domaine de l'Internet, des réseaux de télécommunications en général, et de la fourniture de la connexion et de la prestation de services sur Internet en particulier, notamment en vue de la lutte contre les contenus odieux;
  - **défendre** les intérêts collectifs de ses membres, notamment par des actions en justice ;
  - **promouvoir** le développement des services en ligne et du réseau Internet ;
  - **développer** des échanges culturels entre la France et d'autres pays, notamment en vue de promouvoir la langue française.

### L'organisation de l'AFA

L'AFA est composée de prestataires techniques Internet, constitués sous forme de sociétés commerciales. Le conseil d'administration de l'AFA compte 4 membres, son membre fondateur administrateur Orange et 3 membres élus par l'assemblée générale, SFR, Bouygues Télécom et Google France.

L'Association est présidée par Alain Liberge, Directeur de l'environnement et de la responsabilité sociale d'Orange France. Élu le 25 mai dernier, il succède à Richard Lalande, ancien Directeur Général Adjoint SFR Groupe.

#### A propos de l'AFA

[www.afa-france.com](http://www.afa-france.com)

Constituée en 1997 à l'initiative des principaux fournisseurs d'accès Internet de l'époque, l'**Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (AFA)** regroupe les prestataires techniques Internet de trois métiers spécifiques: l'accès, l'hébergement et les moteurs de recherche. L'AFA est membre fondateur de l'**EuroISPA** ([www.euroispa.org](http://www.euroispa.org)), l'Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet européenne. Elle gère depuis 1998 le service d'assistance en ligne **Point de Contact** ([www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net)) contre les contenus illégaux et est membre fondateur de l'association internationale de hotlines internet **Inhope** ([www.inhope.org](http://www.inhope.org)).

#### A propos de Microsoft

[www.microsoft.com](http://www.microsoft.com)

Fondée en 1975, **Microsoft** (cotée au NASDAQ sous le symbole MSFT) est le leader mondial du logiciel. La société développe et commercialise une large gamme de logiciels, accessoires et services à usage professionnel et domestique. La mission de **Microsoft** est de mettre son expertise, sa capacité d'innovation et la passion qui l'anime au service des projets, des ambitions et de la créativité de ses clients et partenaires, afin de faire de la technologie leur meilleure alliée dans l'expression de leur potentiel. Créée en 1983, **Microsoft France** emploie près de 1 400 personnes. Alain Crozier en assure la présidence depuis le 2 juillet 2012.

#### A propos de Lebara

<http://www.lebara.fr>

Fondé en 2001, le **Groupe LEBARA** est l'opérateur mobile leader en Europe des services de téléphonie mobile internationale de qualité et à prix cassés. Le **Groupe Lebara** opère dans 8 pays, emploie aujourd'hui plus de 1400 personnes dans le monde et a réalisé en 2010 un chiffre d'affaire de 565 millions d'euros, en croissance de 53% par rapport à l'exercice 2009. **Lebara Mobile**, une marque du **Groupe LEBARA**, achemine des appels vers plus de 850 réseaux internationaux et a déjà conquis plus de 3 millions de clients en Europe et en Australie. Régulièrement distingué pour sa réussite et son innovation, **Lebara Mobile** a été élu « Best MVNO » lors des « Mobile News Awards 2011 » au Royaume Uni.



**[Visuels disponibles en téléchargements](#)**  
ou sur simple demande par mail ou téléphone

#### Contacts presse :

Dominique Choin

☎ : 01 48 00 83 26

@ : dchoin@neuf.fr

AFA - Carole Gay – Responsable affaires juridiques et réglementaires

☎ : 01 44 54 86 53